



La CGT  
des établissements  
d'Enseignement supérieur  
et de Recherche

Pour un Service public national  
d'Enseignement supérieur et de Recherche,  
laïque, démocratique et émancipateur

# Communiqué

## Universitaires jetés en pâture à la vindicte publique : le ministère est responsable

12 mars 2021

Suite aux déclarations provocatrices et menaçantes sur le prétendu « islamo-gauchisme » de la ministre de l'ESR, la pétition « *Nous, universitaires et chercheurs, demandons avec force la démission de Frédérique Vidal* » a été signée par plus de 22.000 collègues en quelques semaines.

Or, un blog assez misérable a repris les noms de plusieurs milliers de signataires de la pétition et les a publiés sur un site web, sous le titre « *Liste des 600 gauchistes complices de l'islam radicale (sic) qui pourrissent l'université et la France.* » (La liste contient en réalité plusieurs milliers de noms avec mention, le plus souvent, des établissements d'appartenance).

Le blog jette ainsi en pâture les signataires en tant que « *personnes, toutes payées par l'état donc par l'impôt des français, souvent fonctionnaires* ». Ce sont donc bien les agent-es publics qui sont explicitement visé-es. Ce blog, en ligne depuis plusieurs jours, est toujours accessible.

La CGT FERC Sup constate que des individus mal-intentionnés, manifestement encouragés par l'inaction, voire les provocations, de la ministre, peuvent ainsi sans vergogne menacer des universitaires. C'est pourquoi la CGT FERC Sup rappelle la ministre à ses obligations de garantir la sécurité des travailleurs dans tous les aspects liés au travail et exige qu'elle agisse sans délai et efficacement afin :

- d'obtenir la suppression de cette page web menaçante ;
- de diligenter une enquête pour identifier le ou les auteurs de cette mise en ligne et les faire condamner ;
- de présenter ses excuses aux agent-es de son ministère- pour ses propos inconséquents.

**Elle pourra ensuite démissionner...**

La CGT FERC Sup exige par ailleurs que les directions de tous les établissements accordent la protection fonctionnelle à tous leurs personnels ciblés par cette mise en ligne qui en feront la demande. Les établissements doivent faire des signalements ou porter plainte auprès du Procureur de la République. Plusieurs établissements et organismes ont d'ores et déjà annoncé des mesures de cet ordre.

La CGT FERC Sup invite les collègues à demander la protection fonctionnelle à leur employeur (<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45074>), et d'obtenir de sa part un signalement auprès du procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

En effet, la situation d'aujourd'hui a conduit à la rupture entre la ministre et son ministère ; elle est l'aboutissement d'une politique contestée (loi ORE et Parcoursup, loi Fonction publique, LPR...), menée sans les agent-es, leurs organisations ou leurs représentants. Ainsi, la ministre n'a jamais siégé au Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du ministère (CHSCT MESR), elle a imposé un séminaire de 21h au CNESER en juin 2020. Puis, ce fut l'inaction face à la pandémie. Aujourd'hui, ce sont des propos indignes repris à leurs comptes par toute une frange de la droite et de l'extrême droite.

**Pour la CGT FERC Sup, c'est la ministre qui est entièrement responsable de la situation.**

Elle a créé les conditions pour que le travail, la recherche universitaires soient stigmatisés, pour que des personnels de son ministère soient montrés du doigt, dénoncés et leurs noms jetés en pâture sur la place publique. Par ses propos et déclarations, par ses attaques publiques, elle a mis en danger des personnels de son ministère, malgré les alertes et les courriers de la CGT FERC Sup

**Elle a ainsi engagé sa responsabilité pénale.**

**Contact presse : Frédérique Bey, Jean-Marc Nicolas**

<https://cgt.fercsup.net/cgt-ferc-sup/qui-sommes-nous/>

